

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/  
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires: Comprend du texte en anglais.

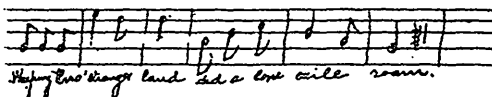
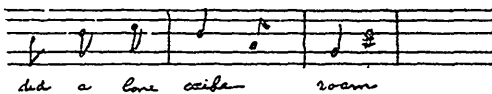
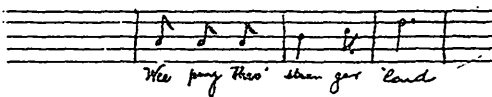
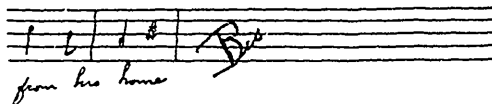
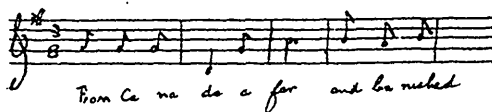
This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					



GEORGE T. LANIGAN

# CANADIAN EXILE'S SONG



From Canada afar  
And banished from his home  
Weeping thro' stranger lands  
Did a lone exile roam.

Un Canadien errant,  
Banni de ses foyers :  
Parcourait en pleurant  
Des pays étrangers.

Pensive and sad one day,  
Down sitting by the sea,  
Unto the hurrying tide  
Beside him thus spake he :

Un jour, triste et pensif,  
Assis au bord des flots,  
Au courant fugitif  
Il adressait ces mots :

Oh ! if you see my land,  
Unhappy in its lot.  
Go, tell my friends, from me  
That I forget them not.

Si tu vois mon pays,  
Mon pays malheureux,  
Va dire à mes amis  
Que je me souviens d'eux.

Oh ! days so full of joy  
You are clouded o'er ;  
Alas for my own land  
That I shall see no more !

O jours si pleins d'appas  
Vous êtes disparus  
Et ma patrie, hélas !  
Je ne la verrai plus.

Nay, even when I die,  
Oh, my dear Canada,  
To you my faithful eye  
Shall its last homage pay.

Non ! mais en expirant,  
O mon cher Canada,  
Mon regard languissant  
Vers toi se portera.

The number of French-Canadians residing in the United States may be put at one million souls, if not more. There is not probably an adult among them unaware of the existence of a certain song called *Le Canadien Errant*. The wonderful popularity of the few lines merits a notice in COURRIER DU LIVRE. Here are the facts :

Antoine Gérin-Lajoie had the singular good fortune of acquiring great celebrity in the Province of Quebec before leaving college. A tragedy and a song made him famous during the year 1842, and although he afterwards produced three or four works of much greater merit, his name is principally known as the author of *Le Canadien Errant*.

It is merely an expression of home-sickness placed in the mouth of Canadians exiled to Australia after the insurrection of 1837-38. The tune adopted was already familiar to the whole population. In a short time the words were familiarly known to every individual. The years rolled on, and another class of "exiles" formed itself amongst those emigrating to the United States, and the song followed them there. Sing that poetry in any place you wish on the face of the continent, and if a French-Canadian happens to stand within hearing distance (which is likely to be the case), he will come to you.

The fascinating power of these common enough verses is illustrated by a long series of anecdotes that have become popular in their turn, the song thus becoming for two millions and a half of French-Canadians now living an outburst expressive of their longing for home.

The best translation of it was made, in 1864, by George T. Lanigan, a clever writer and a good scholar.

The French-Canadians possess such a large stock of songs—partly of their own creation and partly borrowed from France—that it is hardly possible for any group or nation of the same number to show such a long list belonging to that class of literary productions. Of all of them, *Le Canadien Errant* is without a rival in its claim to popularity.

\* \*\*

Our portrait was taken by Notman January 29th, 1867, when Lanigan was hardly over twenty-one years-old. Born 10th December, 1846, he died 5th February, 1886. His physical appearance, his face especially, are very true in the Notman photograph of 1867.

I was acquainted with his family and saw the boy from the cradle to the tomb. The first strokes of his pen brought the attention of many people upon him. He was then eighteen years old. From this moment he surveyed the horizon and calculated that Canada, literary speaking, was a too small country for the exercise of his ability.

He wrote for the New York papers—*Wilke's Spirit*, *Porter's Spirit of the Time*, *The Western Journal*, *The Albion* with marked success, and derived a fine income from his lines. His wonderful adaptability to all subjects caused a number of readers to believe that he was a man of long experience who had kept the fire of his younger days and wished to express his views with regard to current literature, for he had a way to combine old as well as recent material of thoughts so that nobody could tell where he found the whole of his observation... and he is now forgotten...

BENJAMIN SULTE.

# NOTES HISTORIQUES

SUR

## SAINT-THOMAS DE MONTMAGNY

---

A TRAVERS LES REGISTRES (1)

---

“ Les dits Anglois, dit Champlain, s'estant ainsi saisi du païs, la veuve Hébert & son gendre ne pensant pas moins qu'à s'en retourner, se saisissant de leurs maisons & de leurs terres qui étoient ensemencées, ayant apparence d'une très belle récolte comme aussi les terres desdits Pères, ce qu'ils ne firent, au contraire luy offrant toute assistance, que s'il vouloit demeurer en sa maison qu'il le pouvoit faire aussi librement comme il avoit fait avec les François, luy permettant de faire cueillette de tous ses grains, en disposant comme il adviseroit bon estre, que pour le surplus de ce qui luy resteroit de ses grains, qu'il le pourroit traiter avec les sauvages, & l'année suivante au temps que les vaisseaux retourneroient s'il ne se trouvoit bien, il seroit en son option de demeurer ou s'en retourner, luy faisant valloir chaque castor marchand, quatre livres, qui luy seroient livrés à Londre. Tout cecy luy étoit grand avantage & plus qu'il ne pouvoit espérer : mais comme Louis étoit courtois, tenant tousjours du naturel François, & d'aymer la nation, bien que fils d'un Ecossois qui s'étoit marié, à Dieppe, il désiroit obliger en tant

---

Reproduction interdite, Enregistré conformément à l'acte du Parlement en l'année mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, par Raoul Renault, au bureau de l'Agriculture.

(1) Pour ce qui a paru précédemment, voyez *Le Courrier du Livre*, vol. III, p. 226, 251, 423 ; vol. IV, p. 38.

qu'il pouvoit, ces familles & autres François à demeurer, ayant mieux leur conversation et entretien que celle des Anglois, à laquelle son humeur monstroit répugner".— (*Œuvres de Champlain*, édition canadienne, p. 1232-1233).

Encouragés par les promesses de protection que leur faisait le général Kertk, et désireux de ne pas perdre en laissant leurs maisons et leurs terres, le fruit de plusieurs années de labeur, la veuve Louis Hébert et Guillaume Couillard, ainsi que plusieurs autres, consentirent à demeurer à Québec.

" Ces pauvres familles, dit Champlain, voyant la condition qu'on leur offroit de s'en retourner en France, après avoir employé quinze à seize ans de leur travail, pour tascher à s'oster de l'incommodité & nécessité qu'ils souffriroient sans doute en France, & estans chargez de femmes & enfans, ils se verroient contrains de mendier leur pain, chose à la vérité bien dure & considérable à ceux qui se mettront en leur place".— (*Œuvres de Champlain*, édition canadienne, p. 1233-1234).

" Des vingt habitants dont la présence est constatée de 1608 à 1628, cinq repassaient en France, mais devaient revenir : Samuel de Champlain, Olivier le Tardif, Thierry Desdames, Jean-Paul Godefroy et Robert Giffard. Hébert et Jonquest étaient décédés. Les treize qui restaient au Canada sont les suivans : Nicolas Marsolet, interprète, non encore marié ; Etienne Brulé, interprète, célibataire ; Guillaume Couillard, artisan et cultivateur ; Guillemette Hébert, sa femme ; enfans : Louise, Marguerite, Louis ; Abraham Martin, pilote ; Marguerite Langlois, sa femme ; enfans : Anne, Eustache, Marguerite, Hélène ; Nicolas Pivert ; Marguerite Lesage, sa femme ; une nièce et un jeune homme ; Pierre Desportes ; Françoise Langlois, sa femme, et leur fille Hélène ; Jacques Hertel, interprète, resté chez les sauvages, non

encore marié ; Jean Nicolet, interprète, resté chez les Algonquins de l'Ottawa, non encore marié ; Adrien Duchesne, chirurgien ; sa femme, de nom inconnu ; Jean Godefroy, interprète, resté chez les sauvages, non encore marié ; Thomas Godefroy, interprète, célibataire ; Guillaume Hubou, cultivateur, marié à Marie Rollet, veuve de Louis Hébert ; enfant : Guillaume Hébert ; François Marguerie, interprète, resté chez les sauvages, non encore marié, en tout trente et une personnes.

“ Ceux qui restaient dans le pays constituaient précisément la partie stable de la population : les habitants. Il est donc faux de dire que le Canada fut alors abandonné ? Ce premier germe des familles canadiennes ne mérite ni l'indifférence ni l'oubli des historiens, puisqu'il n'a point désespéré de la patrie nouvelle et s'y est développé contre toute attente. Cent trente et un ans plus tard (1760), les Canadiens se virent dans la même situation ; cette fois encore ils eurent le courage de rester Canadiens. Telle est notre histoire : nous nous sommes ancrés dans le sol en dépit du va-et-vient des influences européennes. En 1629, sur moins de cent personnes qui se trouvaient dans la colonie, un tiers et davantage se composait d'habitants—et ceux-là demeurèrent fidèles au poste, sans craindre la mauvaise fortune.

“ D'autres Français, qui ne firent point souche dans le pays, continuèrent d'y résider sous les Kertk. Ce sont : Gros-Jean, de Dieppe, interprète des Algonquins, ami des Anglais ; Le Bailif, natif d'Amiens, arrivé en 1622, en qualité de sous-commis, et chassé par de Caen “ pour être grandement vicieux ” ; il se donna aux Kertk (1629), qui en firent leur commis et lui confièrent les clefs du magasin des Français, qu'il avait eu la précaution de se faire remettre afin de se venger de de Caen. On l'accuse d'avoir enlevé à Corneille, sous-commis, cent livres en or et en argent, outre certains effets ;



c'est lui, dit-on, qui s'empara des vases sacrés de l'église de Québec. Les Anglais finirent par s'indigner de sa conduite scandaleuse. Par surcroît, Le Baillif maltraita tant qu'il le put les familles qui n'avaient point voulu repasser en France. Pierre Reye ou Raye, charron, natif de Paris, qualifié par Champlain de "renégat, perfide, traître et méchant", passa également au service des Kertk. Un nommé Jacques Couillard, sieur de l'Épinay, capturé par Thomas Kertk, comme il arrivait en France, fut conduit à Québec; il devait être parent de Guillaume Couillard, dont la descendance a porté le surnom de l'Épinay. Deux Français, l'un appelé Le Cocq, charpentier, et l'autre Froidemouche, envoyés de la Malbaie à Québec par Emeric de Caen, se firent prendre par les Anglais de Québec, qui les gardèrent pour les faire travailler."—(Sulte. *Histoire des Canadiens-Français*, vol. II, pp. 37-38.)

L'abbé Faillon, dans son *Histoire de la Colonie Française en Canada* fait erreur lorsqu'il dit qu'il ne resta d'autres Français à Québec, que la famille de la veuve Hébert & celle de Couillard, son gendre, ainsi que deux individus que les Anglais ramenèrent en Europe l'année suivante. — (Vol. I, p. 249).

"Il resta donc, avec les Anglais, dit l'abbé Laverdière dans une note, au moins le quart de la population française, et encore faut-il remarquer que c'était la partie stable, et comme le germe fécond des meilleures familles qui se soient développées en Canada."—(*Œuvres de Champlain*, p. 1234).

En 1628 Champlain veut confier une mission difficile à Couillard et le charger d'équiper et de commander une barque, qui devait partir pour Tadoussac.

"Or comme toutes choses furent prestes il ne falloit plus trouver qu'un homme qui fut entendu à calfeutrer la barque,

& l'accommoder de ce qui luy étoit nécessaire, nous nous adressâmes à un homme du pays, qui se nourrit de ce qu'il a défriché au pays, appelé Couillard bon matelot, charpentier, calfeultreur, qui ne pouvoit estre sujet qu'à la nécessité, auquel nous mettions toute nostre assurance qu'il nous secourroit de son travail & industrie, d'autant que depuis quinze ans qu'il avoit été au service de la compagnie, il s'étoit toujours montré courageux en toutes choses qu'il faisoit, qu'il avoit gagné l'amitié d'un chacun, faisant ce que l'on pouvoit pour luy, & de moy je ne m'y suis pas esparné en tout ce qu'il avoit à faire."—(*Œuvres de Champlain*, p. 1152-1153).

Guillaume Couillard eut dix enfants qui formèrent les différentes souches de la nombreuse famille des Couillard.

1<sup>o</sup> Louise, née à Québec le 30 janvier 1625, décédée le 23 novembre 1641. Elle avait épousé à Québec, le 3 novembre 1637, Olivier LeTartif, commis de la compagnie. Elle laissa quatre enfants.

2<sup>o</sup> Marguerite, née à Québec le 10 août 1626; elle eut Samuel Champlain pour parrain. Elle épousait en premières noces, à Québec, le 7 octobre 1637, Jean Nicolet, qualifié de noble homme dans les actes officiels. Nicolet était commis et interprète, fils de Thomas Nicolet, messenger ordinaire de Cherbourg, à Paris, et de Marguerite de la Mer. Il était venu au pays en 1628. Il se noyait à Sillery, le 29 octobre 1642, avec Jean Féré et Noël Girardeau. Homme d'un caractère heureux, disent les *Relations des Jésuites*, d'une mémoire excellente, il donnait les plus belles espérances. A son contrat de mariage assistaient : François Derré de Gand<sup>1</sup>, Olivier Le Tardif, qui devait devenir son beau-frère un mois après, Noël Juchereau, Pierre de la Porte, Guillaume Hubout, Guillaume Hébert, Marie Rollet, aïeule de la future, Claude

(1) Commissaire général au magasin de Québec.

Racine et Etienne Racine. Au contrat de mariage de Nicolas Bonhomme, il est appelé Jean Nicolet de Belleborne. " Il a laissé son nom de *Belleborne* au ruisseau qui traversait sa terre, sur la route Ste-Foye, où se trouve aujourd'hui le monument des braves de 1760.—(Tanguay. *Dictionnaire Généalogique*, vol. I, p. 451).

En secondes noces Marguerite Couillard épousait, à Québec, le 12 novembre 1646, Nicolas Macard dit Champagne, arrivé au pays en 1640. Au contrat de mariage, passé le 12 octobre 1646, étaient présents : Charles Huault de Montmagny, deuxième gouverneur de la Nouvelle-France ; René et Louis Maheu, cousins de la future épouse ; Louis Couillard, son frère ; Marie Renouard, femme de Robert Giffard ; Pierre de Launay, commis ; Jean Gagnon, prêtre ; Gilles Nicolet, prêtre ; René Robineau, écuyer, officier du régiment du Turenne, chevalier de Saint-Michel, seigneur de Bécancourt, baron de Portneuf et grand-voyer de la Nouvelle-France ; Nicolas Fromage, sieur des Trois-Monts, commis au greffé de la prévôté ; et Jacques Fournier de la Ville. Comme on le voit, ce fut un mariage fashionable, auquel assistèrent plusieurs notabilités du temps. Nicolas Macard est décédé à Québec le 5 octobre 1659 ; sa femme s'éteignait une cinquantaine d'années plus tard à l'âge de quatre-vingt-neuf ans. Elle fût inhumée à Québec le 20 avril 1705.

3<sup>o</sup> Louis, né le 18 mai 1629, avec qui nous lierons plus amplement connaissance par la suite.

4<sup>o</sup> Elizabeth, baptisée le 9 février 1631. " Elle fut baptisée non par un prêtre français, mais par un Anglais, qui était probablement le ministre ; car pendant que les Kertk demeurèrent les maîtres de Québec, il n'y eût point de prêtres à Québec, et lorsque le P. Lejeune dit la messe en 1632, dans la maison de Guillaume Couillard, les Français ne l'avaient pas entendue depuis trois ans."—(*Relations des Jésuites*).

Le 27 novembre 1645, Elizabeth Couillard épousait à Québec Jean Guyon, fils de Jean Guyon et de Mathurine Robin. Jean Guyon reçut de Robert Giffard, seigneur de Beauport, le fief Du Buisson, dont il prit le nom par la suite. Elizabeth Couillard mourut au Château-Richer, le 5 avril 1704. Elle avait eu douze enfants.

5<sup>o</sup> Marie, née à Québec, le 28 février 1633. Elle épouse à Québec, le 25 octobre 1648, en premières noces, François Bissot, sieur de la Rivière, bourgeois, de qui elle eut douze enfants, parmi lesquels on remarque les femmes de Louis Jolliet ; de Séraphin Margane, sieur De la Valtrie, lieutenant d'une compagnie du régiment de Lignières ; de Jean-Baptiste Bissot, sieur de Vincennes, officier distingué des troupes de la marine, et fondateur de l'Indiana.

En secondes noces, elle convole, le 7 septembre 1675, avec Jacques De Lalande, juge de la côte de Lauzon. Elle n'eut qu'un enfant de son second mariage.

6<sup>o</sup> Guillaume, né à Québec, le 16 janvier 1635, qui prit par la suite le nom de Couillard dits Des Chênes. Il fut tué par les Iroquois, vers Tadoussac, au commencement d'octobre 1662. Le *Journal des Jésuites* consigne ainsi cet événement :

“ Le 5. (octobre) on receut la nouvelle du massacre que les Yroquois avoient fait d'un autre fils de Mons. Couillar, nommé Deschesnes, vers Tadoussac, avec un autre françois.— (*Journal des Jésuites*, p. 313.)

7<sup>o</sup> Nicolas, né le 6 avril 1641, à Québec ; tué par les Iroquois à l'Île d'Orléans le 22 juin 1661, avec Jean de Lauzon et quatre autres Français. Les registres de Notre-Dame de Québec consignent comme suit ce triste événement :

“ Out esté enterrez ensemble dans l'Eglise les corps de Messieurs Jean de Lauzon, sénéchal du pays, de Nicolas Couillart dit Belleroche, aagé de 20 ans, fils de monsieur

Guillaume Couillard, ancien habitant de ce pays, Ignace Sevestre dit Desrochers, âgé de 24 ans, lesquels avaient été tuez le 22. du même mois par les Iroquois. Le mesme jour et la mesme année, et au même temps ont été enterrez dans le cimetière aussi ensemble quatre hommes qui estoient les susdits scavoir : Elie Jacquet dit Champagne, serviteur de Mad<sup>uo</sup> de Repentigny, Jacques Perroche, Toussaint, François, serviteurs de M. Couillard. — (*Registres de Notre-Dame de Québec*, 24 juin 1661).

De son côté, le *Journal des Jésuites* raconte ainsi cet événement :

“ Le 18. à 8. h. du matin, se commença le massacre ou capture de plusieurs personnes à Beaupré et à l’Ile d’Orléans par les Yroquois descendus de Tadoussac après le coup qu’ils y avoient fait, marqué ci-dessus ; on parloit ce jour-là, de 8. à Beaupré et 7. à l’Isle d’Orléans, ce qui s’est trouvé vray.

“ Et le 22. M<sup>r</sup> le Sénéchal estant parti un ou deux jours auparavant avec 7. ou 8. autres pour aller donner avis à M<sup>r</sup> de l’Espin son beaufrer qui estoit allé à la chasse quelques jours auparavant, du danger des Yroquois, le nordest l’ayant empesché de pousser outre, s’en alla s’engager dans la petite rivière de René Maheu, où il fut tué avec tout son esquipage, par les Yroquois ; les corps en furent ramenés le 24. — (*Journal des Jésuites*, p. 298-299.).

La nouvelle en fut apportée par M. de L’Espinay lui-même “ pour qui l’on s’étoit mis au hazard, lequel aiant entendu le bruit des fuzils, fit voile vers Quebec pour avertir qu’il y avoit du malheur.” — (*Lettres Historiques de la Mère de l’Incarnation*, LX).

9<sup>o</sup> Claude-Thomas, né à Québec le 10 mai 1647, avec qui nous lierons plus amplement connaissance au cours de nos notes.

10<sup>e</sup> Gertrude, née à Québec le 21 septembre 1648. Le 6 février 1664, elle épousait à Québec, Charles Aubert, sieur de la Chenaye, commis général de la compagnie des Indes Occidentales, originaire d'Amiens, en Picardie. Elle mourut le 18 novembre de la même année, à Saint-Etienne de Beaumont, après avoir donné le jour à un enfant qui fut baptisé le 17 du même mois. Ce Aubert est le grand-grand-père de Joseph-Philippe Aubert de Gaspé, l'auteur des *Anciens Canadiens*. Aubert épousa, en seconde noces, Marie-Louise Juchereau, de laquelle il eut six enfants, et en troisième noces, il convolait, à l'âge de cinquante ans, avec Marie-Angélique Denys, qui lui donna dix enfants, dont le dernier naquit en 1699, alors que son père était âgé de soixante-neuf ans.

De ces dix enfants, deux seulement laissèrent une descendance mâle : Louis et Charles-Thomas. Guillaume et Nicolas étaient célibataires lorsqu'ils furent massacrés par les Iroquois.

Louis prit le nom de sieur de L'Espinay, tandis que Charles-Thomas prit celui de sieur de Beaumont, en leurs qualités respectives de seigneur de L'Espinay et de Beaumont. Subséquentement une branche de la famille de Louis prit le nom de Couillard Desprès, nom de famille de sa femme de qui le titulaire avait hérité d'une partie de la seigneurie ; tandis qu'une branche de la famille de Charles-Thomas prit le nom de Couillard des Islets. Charles-Thomas étant aussi seigneur des Islets.

Pour donner une idée de la multiplication étonnante de la famille Couillard, il me suffira de mentionner le fait que, dès 1691, c'est-à-dire soixante-dix ans après le mariage de l'ancêtre de la famille, les descendants directs de Guillaume Couillard étaient déjà au nombre de deux cent cinquante. J'ajoute que près de la moitié de la population actuelle de Saint-Thomas est alliée, de près ou de loin, à cette grande famille. Ces allian-

ces se sont surtout faites par la voie de la famille Côté, une autre grande famille que nous aurons occasion de rencontrer bientôt sur notre route.

Guillaume Couillard a été inhumé le 4 mars 1663, dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu de Québec. Une dizaine d'années avant sa mort (1658), il céda une partie de son terrain à la fabrique Notre-Dame pour y bâtir l'église de Notre-Dame de Québec.—(*Actes de Foy et Hommage.*)

(*A suivre.*)

RAOUL RENAULT.

---

## EXCURSION TO ANTICOSTI

---

THE annual excursion of the Associated Press of the Province of Quebec has been made to Anticosti, in the early part of July. Sixteen journalists formed part of the excursion.

This excursion gave us the opportunity of visiting a colony about which the press has much spoken of late.

The Island of Anticosti has about 124 nautical miles long by an average of 30 wide. Its area is said to be 2,240,000 acres. The principal places are :

English Bay (Baie-des-Anglais), now called Baie-Sainte-Claire. This new name has been given to English Bay, after Mr. Menier's mother christian name. It also coincides with the name of the first owner's wife, the wife of Louis Jolliet, the discoverer of the Mississipi, whose name was Claire Bissot de la Rivière. The permanent population of English

Bay is of about 200 souls, and there are, besides, in the summer months, an average of 300 men employed at the extensive works under progress.

About half way between English Bay and Ellis Bay is L'Anse-aux-Fraises, where there is a light-house under the custody of Mr. Alf. Malouin. The population of L'Anse-aux-Fraises averages 200 souls.

Ellis Bay, also called Baie de Gamache, about 8 miles from English Bay, is connected with the latter by a splendidly macadamized road, wide enough to allow two carriages to cross each other, and so smooth and carefully constructed that it is also used as a bicycle track.

Ellis Bay is a safe and spacious harbour protected from all winds, except south wind, with an opening three miles wide and a depth of about nine miles. It will offer a sure shelter for ocean steamers, when the pier and dredging works to be begun incessantly, will be terminated. The owner's intention is to make it a first class harbour, and when the works contemplated are finished, Ellis Bay will be able to shelter, at one time, the whole fleet frequenting the St. Lawrence waters.

Ellis Bay will be, when these harbour works are resumed, the capital of the Island. It is undoubtedly the finest spot of Anticosti. Gently elevated, it offers a picturesque view. It is also the historical point of this island, famous in the legendary lore by exploits of the notorious Gamache, the redoubtable wrecker.

Abbé Ferland, Sir James M. LeMoine, and Faucher de Saint-Maurice have related some of the legends surrounding the name of Gamache.

The Island of Anticosti has been reputed, so far, to be a bare, unapproachable and unproductive piece of land,



growing only bush trees and degenerated forest trees. It has been said that its climate was severe, that it was surrounded with fog during the summer months, beaten by the gales and washed over by the seas all the year round.

But the climate of the Island of Anticosti is just as mild, if not milder, than that of the Province of Quebec ; its soil, although not very rich, is not altogether sterile ; its forests contain valuable woods.

On the north side, there is an extensive quarry of good building stone and it is said that it also contains a quarry of lithographic stones. The bush is regorging with bears, black and silver foxes, martens and game birds of all kinds. The waters surrounding it abounds with cod-fish and lobster.

Under the ownership of Mr. Henri Menier, the actual proprietor, the Island of Anticosti is a small colony, conducted in philanthropic point of view.

The inhabitants are accommodated with free homes ; they have no municipal, scholar or religious taxes to pay ; the medical attendance and the hospital are gratuitous ; there are public baths opened every day, except sundays and holidays, free to all ; and the schools are obligatory but free. The curate, the physician and surgeon, who is also a bacteriologist and a mineralogist, and the school masters are paid by Mr. Menier.

The inhabitants are employed in the different works going on, and are paid in ready money ; they buy their provisions at the administration's stores at cost price. The intoxicating liquors are prohibited, as well as all the unnecessary trifles you can see in the show windows of the city fancy stores.

In brief, I will say that this colony which might be called a small and modern republic, governed under democratic

principles, would have amazed Jérôme Paturot, the hero immortalized by Louis Reybaud in his two works : *Jérôme Paturot à la recherche d'une position sociale*, and *Jérôme Paturot à la recherche de la meilleure des républiques*.

Mr. Menier is, by way of purchase, the only proprietor of Anticosti ; but he is willing to shelter every one, no matter what tongue he speaks nor what religion he professes, provided that they obey his wishes : that is that they do not shoot on his property, nor cut his timber, nor do anything wrong, nor injure his premises in any way whatever. On the other hand, every one can have his living, work on the farms or at the constructions, and be paid, and well paid, for his labor.

I will conclude this short topography written *currente calamo* by adding that the Island of Anticosti is larger than Prince Edward Island, and that before long it will constitute a small province in the Province of Quebec.

---

## UNE LETTRE DE PAPINEAU

---

**L**A lettre qui suit a été adressée par Papineau à un de ses amis de Londres. Cette lettre a été reproduite textuellement dans *The Canadian, British American, and West Indian Magazine*, de mai, 1839, où nous l'avons transcrite :

Québec, 20 février, 1831.

Mon cher Monsieur,

Je suis affligé du retardement que vous avez éprouvé à recevoir l'argent que vous aviez si obligeamment avancé à feu M. F. Desrivières pour subvenir aux frais d'appel dans les actions portées contre lui par l'Institution Royale. Ne

L'attribuez pas à un manque de bonne volonté de la part des héritiers ni de la mienne comme tuteur de la mineure, Mlle Desrivières. Du premier moment où nous nous sommes assemblés, nous sommes convenus que la première dette à payer devait être la vôtre. Les biens d'un des débiteurs de feu M. Desrivières, estimés valoir douze cens louis, étaient sous saisie et ont été vendus en octobre ; mais au lieu de produire quelque chose d'approchant de leur valeur réelle ils n'ont produit qu'un peu plus de cinq cens louis, et nous n'en avons rien reçu. Le surplus des biens de ce débiteur sera vendu sous peu. Nous saisissons la première occasion où il vient quelqu'argent entre nos mains par un dividende de dix chelins dans le louis sur la dette du Nord Oest, pour vous envoyer avec mille remerciemens, le montant de ce qui vous est dû pour les avances que vous avez faites dans ces causes. Pour Messieurs Desrivières fils et moi qui n'étions nullement au fait de l'état des affaires de feu M. leur père, ne soyez pas surpris que le temps écoulé depuis Mai jusqu'à Janvier dernier ait à peine suffi pour terminer l'inventaire. Il y a une mineure, tous les procédés doivent se faire avec l'autorisation des parents et amis sous la surveillance du juge. Lenteur et malheur, mille fois lenteur et malheur à quiconque est enchaîné à exercer ses droits dans les tribunaux en Canada et en Angleterre aussi.

Il y a tout lieu d'espérer qu'avec du délais les créanciers ne perdront rien, et que la famille conservera quelque chose ; mais avec de la rigueur de la part des créanciers, la famille sera mise dans le grand chemin, et eux-mêmes perdraient partie de leurs créances. La majeure partie des biens de M. Desrivières étaient des immeubles qui dernièrement avaient perdu la moitié de la valeur qu'ils avaient quelques années avant. Après être tombés au plus grand degré de dépression que j'ai jamais vue, je suis sur que les bienfonds

commencent à s'élever progressivement en valeur, et cette progression va être rapide. Vous en détailler les causes serait trop long. Ce qu'il y a de certain c'est que les héritiers ont la meilleure volonté possible de payer leurs dettes, qu'elles seraient bientôt éteintes si les décisions illégales qui ont eu lieu en faveur de l'Institution Royale ne les avaient pas grossies à un point qui les rend difficiles à liquider.

Mon cher Monsieur, ces jugemens ne sont pas en Canada une décision impartiale et judiciaire : ils sont une mesure administrative et de Gouvernement, une intrigue politique en vue de faire réussir un établissement qui n'avait pas pour but l'avancement des sciences, mais celui de fortifier un Exécutif ennemi aveugle et passionné des établissemens Canadiens, ennemi de nos séminaires d'éducation qui offrent une riche proie à l'appétit de ceux qui déjà digèrent les revenus des biens des jésuites, qui s'en font des pensions et qui n'en donnent rien à l'instruction du pays. Pendant que vos soldats occuperont notre collège, nous serons forcés de trouver place pour nos enfans dans les collèges des Etats Unis. Convaincus de ces vérités les héritiers Desrivières ne peuvent pas consentir à ce que le conseil privé les condamne sans contestation de leur part. Ils acquitteraient leurs spoliateurs de la responsabilité morale qui pèse sur eux.

Deux juges seulement à Montréal ont siégé dans ces causes, et un seul à Québec, avec quelques marchands qui forment la cour d'appel ; tous chèrement payés pour juger avec des commissions sous bon plaisir. Les deux juges en chefs ne pouvaient siéger : l'un qui dans son ambition de tout gouverner réunit les emplois les plus incompatibles étant membre de l'Institution Royale et l'autre fidei commissaire du légateur. Un jugement rendu ici tant en première instance qu'en appel doit avoir une grande autorité auprès de votre conseil privé, qui ne connaît pas nos lois.

La première impression doit donc porter à confirmer la décision des cours de la colonie. Les raisons de M. Desrivères ont été bien soutenues par son avocat. Elles demeurent intactes, ne sont affaiblies ni par les avocats de l'Institution Royale, ni par les explications de Sir F. Lynch, qui par une perversion de principe, regardé partout comme établi ce qui est en question et débattu; on prouve ce qui est étranger à la cause. Dans toute l'Europe on peut léguer, dit-il, à celui qui n'existe pas encor : la loi assure des ressources à l'enfant en ventre de sa mère. Cela est vrai, mais comment peut-on conclure de la prévoyance de la loi à l'imprévoyance de Mr. McGill ? Il aurait pu rendre son legs valide, soit, mais il ne l'a pas fait. Il aurait pu dire " si au jour de mon décès les syndics pour l'Institution Royale n'étaient pas nommés, mais qu'ils le fussent sous telle période fixé de tant d'années après sa mort, alors les droits de M. Desrivères cesseront," soit, mais il ne l'a pas dit. Au jour de sa mort ces syndics n'existaient pas ; le legs est devenu caduc et nul pour eux dès cet instant, bon pour M. Desrivères au même moment. Mais, dit-il, le legs est fait à des fidei commissaires chargés de remettre à l'Institution Royale si elle bâtit le collège McGill sous dix ans après la mort du testateur. Non, il ne peut être censé avoir voulu faire indirectement, ce qu'il pouvait, ce qu'il a oublié de faire directement.

Il n'y avait personne en existence au jour du décès qui put dire aux fidei commissaires " Nous traitons avec vous, nous acceptons ou nous repudions ce legs avec ses charges et conditions : " et par cette raison les termes du testament n'ayant pas été assez amples, le fidéi-commis est devenu caduc, L'Execution provincial qui a été plusieurs années sans nommer de syndics, aurait pu ne les nommer qu'après les dix ans. C'est une volonté étrangère à celle du testateur qui rend son

legs bon ou mauvais, quoique par faute de prévoyance il n'a pas dit que la validité ou l'invalidité de son legs dendrait de cette volonté étrangère à la sienne. Tous les jurisconsultes désintéressés qui dans ce pays ont lu les plaidoyeries et le jugement du conseil privé, sont persuadé qu'il est erroné et la famille ne peut en honneur y acquiescer. Les chances sont fortes contre elle en Angleterre. Mais une partie des frais sont déjà encourus, la famille ne doit elle pas continuer une prime d'assurance par laquelle elle peut gagner plus de £20,000 et n'en peut pas perdre beaucoup plus de deux cents. Dira-t-on que l'Institution Royale aigrie, leur fera de plus mauvaises conditions. Cela n'est pas sur. Cet établissement est odieux dans le pays, il depend de la législature pour un don annual de plus de £2,000. La première grande injustice qu'il commettra lui fera perdre cette ressource.

Si la décision du conseil privé ruine injustément une famille, elle ajoute aux griefs trop nombreux qui resultent, pour cette colonie des préjugés, de l'insouciance des erreurs de toute espece dont vôtre administration est coupable envers nous. Elle croit que plus elle tire vers elle les fils qu'elle tient en mains et dont l'autre extremité est attachée aux colonies de l'Amérique continentale et plus elle se les rapproche. Elle se trompe, elle use ces fils par ce jeu. Un très petit poids a de grande valeur au bout d'un levier de mille lieues. Il n'y a pas bien des années que tous les Canadiens se disaient. " Si les Américains avaient le pays, nous serions bien vite noyés dans leur population surabondante. " C'était au tems où ils pensaient que la justice du gouvernement leur donnerait dans la direction des affaires de leur pays une part proportionnée à leur nombre ; proportionnée aux efforts qu'ils avoient fait pour soustraire leur pays à la domination Américaine. Mais aujourd'hui ils savent que l'on a voulu donner à la minorité les moyens de faire la loi à la majorité ; que l'on a voulu, par l'union des deux provinces, noyer la représenta-

tion de plus de 500,000 habitans dans celle de moins de 150,000.

Grâces à vous et à quelques autres hommes justes et judicieux cette iniquité n'a pas été consommée, mais votre gouvernement récompense ceux qui l'ont projetée et punit ceux qui l'ont empêchée. MM. Stuart, Ogden, Gale, et ceux autres hommes également odieux au Canada, sont honorés au bureau colonial. Il en est toujours sorti des ordres rapides pour appuyer des coups d'autorité : il n'en sort que des promesses tardives et décriées pour remédier à de petits abus, et les grands subsistent. Mr. Ellis au ministère apprend de Mr. Richardson et Co. que si les Canadiens ne sont pas liés par les actes du Parlement Impérial, la population des townships sera écrasée, tandis que les représentans disent hautement qu'ils veulent l'abrogation du Canada tenure's act, qu'ils nous révèlent les turpitudes des agens de l'autorité, lors du projet d'union et qu'ils se joindront cordialement avec nous dans toutes les mesures importantes et applaudissent, avec la grande majorité du pays au seul conseil raisonnable, qui ait été donné à vos ministres, celui d'introduire dans tous les départemens le principe d'élection. S'il fallait aujourd'hui faire des représentations en Angleterre, l'influence des conseillers n'est pas capable de réunir deux mille signataires contre cent mille. Et néanmoins tous les membres de l'administration Dalhousie sont conservés, avec la même volonté de nuire qu'ils affichaient alors ; que Sir James Kempt seul pouvait courber un moment.

L'administration continue à être vexatoire et irresponsable. Fesant le mal par la rejection de toutes les mesures populaires dans le Conseil Législatif : comme branche indépendante de la législature protégeant ses membres dans tous les écarts judiciaires, dans tous les excès dont ils se rendent coupables comme Conseillers Executifs ; s'assurant l'inviolabilité qui n'appartient au Roi que parce qu'il a des ministres

punissables ; tandis qu'ici les délégués inférieurs de l'autorité jouissent de l'impunité sous le masque et le costume de législateurs. Il n'y a aucune autre de vos colonies qui ait une combinaison aussi vicieuse, aussi antisociale que l'est le Conseil Législatif dans les deux Canada.

Nous sommes en session. Je n'ai pas sous les yeux les papiers Desrivières ni le tems de vous parler plus au long de cette affaire. Dans l'intérêt de cette province dont vous êtes l'ami si zélé, dans l'intérêt de la famille, et dans le vôtre même comme créancier, j'espère que vous ferez les avances pour faire plaider cette cause avec tous les moyens utiles de succès quoiqu'avec toute l'économie possible.

L'impression des plaidoyeries (case) et appendix forment un item de plus de quatre vingt louis dans le montant des frais. Je vous prie d'envoyer le plus que vous pourrez obtenir de copies de cet imprimé. La famille a le plus grand intérêt à l'avoir comme moyen d'intéresser, par la réimpression dans ce pays, le public et la Législature à son sort, s'il est empiré par des décisions injustes. Si dans cinq à six semaines, tems où finira la session actuelle du parlement je pensais qu'un mémoire raisonné sur cette cause puisse encore être utile, je le ferai.

Adieu mon cher Monsieur, c'est vraiment avec respect, amitié, et une vive reconnaissance que je vous écris, comme à l'un des plus francs et des plus utiles amis qu'ait eu le Canada. Messieurs Neilson, Viger et moi, sommes rarement réunis sans que de cœur et de désir vous n'y soyez avec nous pour chanter un quatuor qui serait bien dans l'intérêt commun de l'Angleterre et du Canada, au milieu de tant de voix discordantes qui brouillent cette harmonie.

Avec respect votre affectionné serviteur,

L. J. PAPINEAU.



## THE CANNIBALS OF THE NORTH-WEST

MR. Franz Boas' extensive article entitled: *The Social Organization and the Secret Societies of the Kwakiutl Indians* (1) based on personal observations and on notes made by Mr. George Hunt, has been criticized for what seems to be an exaggeration of the atrocities committed by flesh-eaters and dog-eaters. Some years ago, Rev. Duncan, of the Church Missionary Society of British Columbia, has published the following interesting notes on that subject :

“ The other day we were called upon to witness a terrible scene. An old chief, in cold blood, ordered a slave to be dragged to the beach, murdered and thrown into the water. His orders were quickly obeyed. The victim was a poor woman. Two or three reasons are assigned for this foul act. \*\*\* Presently two bands of wretches appeared, each headed by a man in the state of nudity. They gave vent to the most unearthly sounds, and the naked men made themselves look as unearthly as possible, proceeding in a creeping kind of a stoop, and stepping like two proud horses, at the same time shooting forward each arm alternately, which they held out at full length for a little time in the most defiant manner. Besides this, the continual jerking of their heads back, causing their long black hair to twist about, added much to their savage appearance. For some time they pretended to be seeking for the body, and the instant they came where it lay they commence screaming and rushing like so many angry wolves. Finally they seized it and

---

(1) Annual Report of the Board of Regents of the Smithsonian Institution for the year 1895. Report of the U. S. National Museum, pp. 311-747, numerous plates.

dragged it out of the water and laid it on the beach, where they commenced tearing it to pieces with their teeth. The two bands of men immediately surrounded them, and so hid their horrid work. In a few minutes the crowd broke again, when each of the naked cannibals appeared with half of the body in his hands. Separating a few yards they commenced amid horrid yells their still more horrid feast of eating the raw dead body. The two bands of men belonged to that class called the *medicine men*.

“ I may mention that each party has some characteristics peculiar to itself ; but in a more general sense their divisions are but three, viz : those who eat human bodies, the dog-eaters, and those who have no custom on the kind. Early in the morning the pupils would be on the beach, or on the rocks, in a state of nudity. Each had a place in the front of his own tribe ; nor did the intense cold interfere in the slightest degree. After the poor creature had crept about, jerking his head and screaming for some time, a party of men would rush out, and after surrounding him, would commence singing. The dog-eating party occasionally carried a dead dog to their pupil, who forthwith commenced to tear it in the most dog-like manner. The party of attendants kept up a low growling noise, or a whoop, which was seconded by a screeching noise made from an instrument, which they believe to be the abode of a spirit.

“ Of all these parties, none are so much dreaded as the cannibals. One morning I was called to witness a stir in the camp which had been caused by this set. When I reached the gallery I saw hundreds of Tsimshians sitting in their canoes, which they had just pushed away from the beach. I was told that the cannibal party were in search of a body to devour, and if they failed to find a dead one, it was probable they would seize the first living one that came in

their way ; so that all the people living near the cannibals' house had taken to their canoes to escape being torn to pieces. It is the custom among these Indians to burn their dead ; but I suppose for these occasions they take care to deposit a corpse somewhere in order to satisfy their inhuman wretches.

“ These, then are some of the things and scenes which occur in the day during the winter months, while the nights are taken up with amusements, singing and dancing.” (1)

---

## CHRONICLE AND COMMENT

---

ORIGIN OF THE INDIANS.—Major J. W. Powell has an article in the *Forum* for April, 1898, which sets forth his old authoritative opinion that the American races were autochthonous, or that they came in at an ancient genealogical age and developed here independently of all other races. Mr. James Wickersham has published an able pamphlet in answer, in which he claims that there are many evidences of contact with China and other nations, and that the arts, customs, symbols and languages were influenced by this contact.

TEETH TOOLS IN CANADA.—The *American Antiquarian and Oriental Journal* for July and August contains an illustrated study of the Indian teeth tools in Canada, by Mr. G. E. Laidlaw.

CANADIAN MAGAZINE.—The *Canadian Magazine* for July contains an historical paper by the Beckles Willson: *How the French captured Fort Nelson*: Another chapter from the History of the Hudson's Bay Company.

---

(1) *Rocky Mountain News*, February, 1878.

ELIOT'S INDIAN BIBLE.—One of the costliest American books is John Eliot's Bible. The first edition, printed at Cambridge, Mass., in 1661, gives the Lord's Prayer in the following form (the English form is here given for comparison):

Nooshum kesukqut quttianatamunach koovesuonk. Peyaumooutch kukketassootar:onk, kutenantamoonk nen nêch ohkeit neanê kesukqut. Nurameetsuon-gash asekesukokish a:samaiinean yeuyeu kesukod. Kah ohquontomaiinean nummatcheseongash, neane matchenekukquegig metahquontomounonog. Ahque sagkompagunaiinnean en qutchhuaonganit, webe pohquohwussinnean wutch matchitut. Newutche Kutah-taun Ketassootamoonk, Kah mehkesuonk, Kah sohsumoonk miche. Amen.

Our Father which art in heaven, hallowed be thy name. Thy will be done on earth as it is in heaven. Give us this day our daily bread. And forgive us our debts, as we forgive our debtors. And lead us not into temptation, but deliver us from evil: For thine is the kingdom, the power, and the glory forever. Amen.

FRENCH-CANADIAN LIFE AND CHARACTER.—Mr. J. VROOM writes in the fourth leaflet of *Canadian History*: "The debt which the empire owes to the French-Canadians, Roberts asserts in his recent work, (*History of Canada*, chapter XII), is immeasurably greater than we at present realize. By their rejection of the proposals of the revolted colonies, he argues, the northern half of the continent was preserved to Great Britain; but for them, there would, in all likelihood, be no Canada to-day." And after a perusal through Roberts' chapter on the French-Canadians, Mr. Vroom concludes: "Without disparaging the people of his own race, the English-speaking Canadian may yield a generous admiration to the virtues and traditions of his fellow-countrymen of another race and tongue—brave and adventurous; submissive to authority, though jealous of their rights and liberties; faithful in their allegiance; true to their religion and to themselves; the solid core, as Roberts well says, around which has grown the vast Confederation of Canada."

**BLACKFOOT.**—In the *Rep. Brit. Assoc. Adv. Sci.*, (vol. LXVII, p. 793), Rev. John Maclean discusses briefly "Black-foot Womanhood."—In the same volume appear (pp. 788, 789), abstracts of articles by R. N. Wilson on "The Black-foot Legend of the Scar-Face," and "Blackfoot Sun-Offerings."

**ESKIMO FOLK-LORE.**—To the *American Anthropologist*, (vol. XI, pp. 165-187) Fru Signe Rink contributes an article on "The Girl and the Dogs: An Eskimo Folk-Tale with Comments," and to the following number a second article, (pp. 209-215), "The Girl and Dogs: Further Comments." The names *qavdlunait* = "Europeans, and *irqigdlit* = "Indians," are etymologized, and folk-tale explained on a linguistic basis.—In the July issue, Mr. John Murdoch writes of "The Name of the Dog-Ancester in Eskimo Folk-Lore," (p. 223), and dissents from one of Fru Rink's etymologies.

**MONTREAL A SOCIAL CENTER.**—Francis Parkman, writing of Montreal in 1757, says. Montreal, the military heart of Canada, was in the past winter its social center also, where were gathered conspicuous representatives both of Old France and New; not men only, but women. It was a sparkling fragment of the reign of Louis XV, dropped into the American wilderness. Montcalm was here with his staff and his chief officers, now pendering schemes of war, and now turning in thought to his beloved Château of Candiac, his mother, children and wife, to whom he sent letters with every opportunity. To meet his manifold social needs, he sends to his wife orders for prunes, olives, anchovies, muscat wine, capres, sausages, confectionery, cloth for liveries, scent bags of two kinds, and perfumed pomatum for presents, closing in postscript with an injunction not to forget a dozen pint-bottles of English lavender. When Rigaud was about to march with his detachment against Fort William-Henry,

Montcalm went over to La Prairie to see them. "I reviewed them," he writes to Bourlamaque, "and gave the officers a dinner. There were two tables, for thirty-six persons in all. On Wednesday, there was an assembly at Madame Varin's; on Friday, the Chevalier de Lévis gave a ball. He invited sixty-five ladies, and got only thirty, with a great crowd of men; and the company staid till seven in the morning. I had had that day eight ladies at a supper given to Madame Varin. To-morrow I shall have half a dozen at another supper, given to I do not know whom, but incline to think it will be La Roche Beaucour. The gallant chevalier is to give us still another ball."

FRANCIS PARKMAN.—There is no greater Canadian historian, no greater American historian, than Francis Parkman. Pictures of him are very, very scarce. An excellent one, however, forms the frontispiece to the August CANADIAN MAGAZINE (Midsummer number). In this same issue, Dr. George Stewart of Quebec, who was for many years a personal and literary friend of Parkman, gives some reminiscences of the deceased historian. Stewart and Parkman first met at the inauguration of Dr. Charles D. Eliot, as President of Harvard, in October, 1869. Parkman was tall, but stooped; spare, but commanding; reserved, but decidedly intellectual-looking. His home was in Chestnut Street, Boston.

---

## NOTES

---

UN OUVRAGE COURONNÉ.—*L'histoire de la colonisation française (à la Nouvelle France)*, publiée par M. Eugène GUÉNIN, sous le patronage du comité Duplex, vient d'être couronnée par l'Académie française, qui lui a attribué un de ses prix

Monthyon. Cet ouvrage a également été l'objet de souscriptions des ministères de la guerre et de la marine, ainsi que du conseil municipal de la ville de Paris. Nous avons signalé ces deux volumes à nos lecteurs lors de leur publication.

ANTICOSTI.—De bons comptes rendus de l'excursion de la presse à Anticosti ont été publiés par le *Courrier du Canada*, l'*Événement*, le *Soleil* et la *Patrie*. M. Charles Deguise a aussi donné, dans la *Semaine Commerciale*, une excellente chronique sur ce sujet. Nous publierons plus tard une étude historique sur Anticosti.

UN BIBLIOPHILE CANADIEN. — L'*American Book-Lore* a publié une excellente étude sur la magnifique bibliothèque canadienne de M. Philéas Gagnon, de cette ville. Le *Buffalo Express*, dans un de ses suppléments littéraires, et le *Bookman* en ont aussi parlé il y a quelque temps.

GUTENBERG.—Le cinquième centenaire du Gutenberg sera célébré le 23 juin de l'année prochaine à Mayence. On organisera à cette occasion une colossale exposition du livre et des industries qui s'y rattachent.

EXAMENS DIFFICILES.—Les examens pour l'admission des aspirants-stagiaires à la Bibliothèque royale de Belgique ont eu lieu le 29 avril dernier. Cet examen comprend, entre autres choses, pour l'épreuve écrite : la rédaction de la notice de deux manuscrits, la description d'une gravure ancienne et le déchiffrement d'une monnaie ou d'un manuscrit. Pour l'épreuve orale : 1° La bibliographie, la bibliothéconomie et la bibliothécographie ; 2° La paléographie et la diplomatique ; 3° L'histoire sommaire de l'art, de la gravure et de la lithographie ; 4° L'histoire sommaire de la monnaie et des médailleurs ; 5° L'histoire de l'imprimerie ; 6° La classification générale des connaissances humaines. Ce programme a été fortement critiqué, même en Belgique.

## PROFESSOR WILLIAM CLARK

---

Professor William Clark, the new president of the Royal Society of Canada, brings to the office a dignity and honour equal to its own. Whether at the University of Aberdeen or at Oxford, whether in some of the leading pulpits of England or in the chair of Mental and Moral Philosophy in Trinity University, Toronto, whether a contributor to literary papers or special lecturer at a sister university—wherever he has been and in whatever he has done, he has won honour and praise as a dignified and thorough scholar. Although he has just turned seventy years of age, his glance is as keen, his movements as alert and his brain as active as those of most men a score of years younger; moreover, he is broader in his views, and in his range of thought than more clergymen or priests, and thus quite capable of bearing the highest literary honour in Canada with full credit to himself and the Society of which he is to be the chief administrator.

\* \* \* \* \*

Sir John Bourinot, who was the first secretary of the Royal Society upon its formation by the Marquis of Lorne, in 1882, has been re-elected to that office. In 1891, he was vice-president, and in 1892 president. He has been secretary continuously since 1893, and has long been recognized as the central figure in the Society's group of active workers. To his perseverance and energy much of the success of the Society must be attributed.—*Canadian Magazine*.

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

### CANADIANA-AMERICANA

ONTARIO FAMILIES. Genealogies of United-Empire Loyalist and other Pioneer Families of Upper Canada, by Edward Marion Chadwick, Toronto: *Rolph, Smith & Co.*, 1895-1898. 2 vol. sm. 4to., boards; vol. I, XII-203 p., 19 plates; vol. II, XIII-193 p., 13 plates.

This splendid work, illustrated with several colored coats-of-arms, is very sumptuously gotten up and very attractively edited by the publishers.



“ No people, says Mr. Chadwick, can look back to a more honorable commencement from which to date their family histories than those whose ancestors were United Empire Loyalists, or the later immigrants who came to Upper Canada as pioneers to take their part in constructing a prosperous country out of a wilderness. ”

The author has no pretention of having given a complete record of the principal Ontarian families, but only a contribution,—and a valuable one too—to the family histories of the sister Province.

Mr. Chadwick, desirous of continuing his studies on the genealogy of the most noteworthy families of Ontario, is publishing a quaterly magazine entitled : *The Ontario Genealogist and Family Historian*. Four numbers have so far been published, aggregating 66 pages, with plates, etc.

LA BATAILLE DE CHATEAUGUAY, par Benjamin Sulte. Québec, Raoul Renault, 1899. In-8.

M. Benjamin Sulte vient de publier une étude intéressante et détaillée de la bataille de Châteauguay, en 1813. Cette bataille, qui a jeté tant d'éclat sur le vaillant colonel de Salaberry et sur les volontaires canadiens, n'a jamais été racontée minutieusement. Garneau, qui a la meilleure narration, est sobre en détails, et les historiens anglais, voyant notre apathie, se sont donnés le mot pour accaparer en faveur de leurs compatriotes tout le mérite et toute la gloire qui doit rejaillir sur les nôtres.

M. Sulte, dans son étude, a fait ressortir, avec preuves à l'appui, tous les faits qui illustrent ce haut fait d'armes, et nous devons lui savoir gré d'avoir démontré toute l'importance qu'a eu cette bataille dans les destinées du pays.

La brochure est ornée de deux portraits, deux gravures et un grand plan.

La *Bataille de Châteauguay* a été tirée à 500 exemplaires numérotés : 20 exemplaires sont sur papier de luxe, la balance sur papier ordinaire.

Les exemplaires de luxe se vendent \$2.00, et les autres 50 centins.

LETTRES ET OPUSCULES, par Edmond Paré. Québec, Dussault & Proulx, 1899. In-8, 253 p., portrait.

Nous avons relu avec un vif intérêt les spirituelles boutades auxquelles Edmond Paré nous avait habitué. Publiées ici et là, mais surtout dans l'*Abeille* et l'*Union Libérale*, elles étaient inaccessibles à la grande majorité des lecteurs.

M. Ludovic Brunet, qui fut l'ami intime de ce pauvre Paré, que la mort a moissonné trop tôt, a eu l'excellente idée de

réunir en volumes les principaux écrits de cet homme d'esprit. Une courte notice biographique précède les pièces reproduites.

L'apparence typographique de ce volume fait grand honneur aux éditeurs et au compilateur.

FLORIDA, its history and its romance, by George R. Fairbanks. *Jacksonville, Florida, H. and W. B. Drew Company, 1898.* 12mo., cloth, XVI-240 p., 14 illustrations.

Florida is the oldest settlement of the United States. It has been associated with the most romantic events of American history, under the Spanish, French, English and American flags.

EARLY TIMES IN TEXAS, by J. C. Duval. *Austin, Texas, H. P. N. Gammel & Co., n. d.* 12mo., cloth, 253 p.

STORIES OF OMAHA. Historical sketches of the Midland City. Compiled by Wm. E. Broadfield. *Omaha, Neb. : Nichols & Broadfield, 1898,* 8vo., 110 p., ill.

## VARIA

TRAVELS IN TARTARY, THIBET AND CHINA, during the years 1844-5-6, by M. Huc. Translated from the French by W. Hazlitt. *Chicago, The Open Court Publishing Company, 1898.* 2 vols. 8vo., cloth, XVII-326 p. ; X-342 p., 50 engravings.

This reprint of l'abbé Huc's travels in Tartary, Thibet and China will no doubt be welcome by the reading public. It is well edited and adorned with several interesting engravings.

LA VACCINATION PRÉVENTIVE DE LA TUBERCULOSE par la famille ou par la méthode des congénères, par le Dr Maurice Bloch. *Paris, Société d'Éditions Scientifiques, 1899.* In-16, toile, 188 p.

THE REACTION FROM AGNOSTIC SCIENCE, by Rev. W. J. Madden. *St. Louis, Mo., B. Herder, 1899.* 12mo, cloth, VIII-206 p.

08

## THE BIBLIOMANIAC AND THE BIBLIOPHILE

Styll am I besy bokes assemblynge,  
For to have plenty it is a pleasant thyng,  
In my conceyt, and to have them ay in honde ;  
But what they niene I do not understonde.

PYSON'S SHIP OF FOOLS. EDITION 1509.